

Bazus



P.08

Vie locale
Vidéo-surveillance



P.09

Vie locale
Participation citoyenne



P.11

Travaux
Route de Montjoire



Mairie :

Le Village - 31380 Bazus

Tél : 05 61 84 95 50 Fax : 05 61 84 35 30

E-mail : mairie.bazus@wanadoo.fr

Sites : www.mairie-bazus.fr / www.cc-coteaux-du-girou.fr

Horaires de permanence du secrétariat :

Lundi, Mardi, Jeudi de 17h-19h et le Mercredi de 10h-12h

École élémentaire :

Directrice : Mme Pauline ROLLAND

Tél : 05 61 84 88 93

Cantine scolaire

Tél : 05 61 84 64 83

Accueil de loisirs périscolaire :

Directrice : Mme Charlotte BRUNOT

Tél : 06 58 84 15 09

Assistantes maternelles :

Pour tout renseignement, contacter la mairie

Bibliothèque :

Responsable : Mme Marie PLACE

Horaires : le jeudi de 17h-18h

Correspondante de La Dépêche :

Mme Marie-Hélène d'HOFFELIZE

Tél : 06 30 20 76 84

E-mail : mariehelenedhoffelize@gmail.com

Horaires de nuisances à respecter :

Semaine : 8h30-12h / 14h30-19h30

Samedi : 9h-12h / 15h-19h

Dimanche et fériés : 10h-12h / 16h-18h

Recup'erre :

Parking de la salle des fêtes

En bas de la Place Saint-Pierre

Éclairage public :

Signaler toute panne au secrétariat de la mairie.

Presbytère de Saint-Loup Cammas

Tél : 05 61 09 73 97 / 06 73 63 23 77

www.paroisse-aucamville-st-loup-cammas.fr

Jours de collecte des déchets :

Ordures ménagères : tous les vendredis (bacs bordeaux à sortir le jeudi soir)

Recyclables : mercredis semaines paires (bacs jaunes à sortir le mardi soir)

Déchetterie Garidech :

lieu-dit-Lagarigue / Tél : 05 34 26 93 89

En semaine : 9h-12h / 14h-18h. Le dimanche 9h-12h / 13h-17h (fermée le mardi et jours fériés). Réservée aux particuliers

Assistante sociale : 05 34 25 50 50

Conciliateur de justice : 05 61 84 21 10

Quelques tarifs

Assainissement :

Branchement maison neuve : 4000€

Branchement maison ancienne : 1000€

La participation aux frais de branchement (PFB), pour les travaux de réalisation des branchements, sera facturée au coût réel.

Cotisation fixe : 50€ / an

Prix de l'eau usée : 1,05€/ m3

RMRC : Redevance Modernisation des Réseaux de Collecte : 0.245 €/m3

Cette redevance est reversée à l'agence de l'eau.

Concession cimetière :

Trentenaire, pour propriétaire à Bazus : 40€ le M2

Temporaire, pour non propriétaire à Bazus (15 ans) : 30€ le M2

Salle polyvalente

Week end : 220€ + coût de la conso électrique réelle

1 jour (lundi au jeudi) : 100€ + coût de la conso électrique réelle

Caution matériel 500€ + caution ménage 250€

Numéros d'urgence

Samu 31 : 15 SAMU Social : 115

Sos médecins : 05 61 33 00 00

Centre antipoison (Purpan) : 05 61 77 74 47

Gendarmerie : 17 ou 05 34 26 02 05

Pompiers : 18

CHU Purpan : 05 61 77 22 33

CHU Rangueil : 05 61 32 25 33

Resogardes (pharmacies de garde) : 3237

Plan grand froid / Canicule : 0805 36 36 31



Attention : la Mairie ne délivrant pas de duplicata, il est nécessaire de conserver précieusement l'original de l'attestation.

Le recensement militaire

Qui ? Filles et garçons de nationalité française

Où ? À la mairie de ton domicile

Quand ? Dès 16 ans, et au plus tard dans les 3 mois qui suivent

Avec quoi ? Ta carte d'identité / Le livret de famille / Un justificatif de domicile

Pourquoi ? Pour être inscrit sur les listes électorales

Pour te présenter aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, BEP, Baccalauréat, permis de conduire,...).

Pour permettre à l'administration de te convoquer pour la journée défense et citoyenneté (JDC)

L'attestation de recensement est remise à l'issue de cette démarche.



L'édito du maire

Madame, Monsieur,

A quelques jours de la cérémonie des vœux et dans l'attente de partager ce moment de convivialité avec le plus grand nombre d'entre vous, **je formule avec l'ensemble des élus et des employés des vœux de très belle année 2018.**

Que cette nouvelle année vous apporte Joie, Bonheur, Santé et qu'elle soit une année d'efforts récompensés, d'épreuves réussies, de joie en famille....

Nous tournons la page de l'année 2017 avec ce nouveau bulletin municipal et je vous laisse découvrir, au fil des pages, les principaux sujets qui ont fait l'actualité de notre commune et de revivre quelques évènements marquants.

Encore merci pour votre confiance et vos encouragements.

Bonne Année 2018 !

Brigitte Galy

Brigitte GALY, Maire de Bazus
 et son équipe municipale
 ont le plaisir de vous convier
 à la Cérémonie des Vœux
 le **Samedi 20 Janvier à 18h00**
 à la Salle des Fêtes.

La Cérémonie sera suivie d'un apéritif.



02 Mémo

03 Édito

04 Équipe municipale

05 Vie municipale

07 Enfance

08 Vie locale

10 Travaux et projets

12 Infos express

14 Vie associative

15 Bazus en images

16 Communication

Ce magazine est édité par la mairie de Bazus
 Tél. : 05 61 84 95 50 / mairie.bazus@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Brigitte GALY

Rédacteurs en chef : Isabelle CANO-MARMOL
 et Delphine LAURENT

Photos : Mairie, associations

Conception, réalisation graphique :
 Nicolas Todo Graphiste freelance
 Tél. : 06 30 26 86 68

Équipe municipale

Brigitte GALY
Maire
Conseiller Communautaire C3G



Serge FAVA
1^{er} Adjoint
Conseiller Communautaire C3G suppléant
Chargé de la vie scolaire et périscolaire
Finances et PLU

Frédéric MEJA
2ème Adjoint
Chargé du personnel technique
et du service technique
Agriculture



Delphine LAURENT
3ème Adjoint
Chargée de l'information
et de la communication
PLU et Vie communale



Cédric COURNEIDE
Voirie et Urbanisme
Syndicat de l'eau
Fêtes et cérémonies



Isabelle CANO-MARMOL
Communication et information
Finances et Vie communale



Véronique MONTANER
Personnes âgées et
personnes en situation de handicap
Aide sociale et CCAS



Véronique BOULOUYS
Syndicat de l'eau
Aide sociale
Fêtes et cérémonies



Maxime BONNET
Voirie et sécurité routière
Accessibilité des personnes handicapées
Fêtes et cérémonies



Julien LAFON
Finances Urbanisme
PLU Électricité



Gilbert PENNEC
Bâtiments communaux
Environnement



Erick RIVIERE
Vie scolaire et périscolaire
Syndicat d'électricité
Aide sociale



Franck PARENT
Bâtiments communaux
Voirie
Fêtes et cérémonies



LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Fabienne Fava adjointe administrative principale
Isabelle Gousmar adjointe administrative (CUI-CAE)
Marine Gousmar agent technique (CUI-CAE)
Frédéric Pirola agent technique

Les Echos du Conseil Municipal

Principales décisions prises au fil des conseils

• Budget et taxes :

- Le compte administratif de 2016 est approuvé et est conforme au compte de gestion. La section fonctionnement présente des dépenses pour 291 267.60 € et des recettes pour 370 120.05 € ; la section investissement présente des dépenses pour 75 873.08 € et des recettes pour 392 418.24 €.

- Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux communaux des taxes du foncier bâti, du foncier non bâti et de la taxe d'habitation pour 2017.

- Les résultats figurant au compte administratif 2016 de la commune présentent un excédent de fonctionnement de 430 591.89 €, et un excédent d'investissement de 217 250.28 €. Le Conseil Municipal a voté l'affectation suivante : résultat reporté en section fonctionnement : 430 591.89 € ; résultat reporté en section investissement : 217 250.28 €.

- L'indemnité de Mme le Maire pour 2017 est maintenue à 31% de l'indice terminal de la fonction publique et celle des 3 adjoints à 8.25% du même indice.

- Le budget primitif 2017 est voté : section de fonctionnement : 729 215.89 € et section d'investissement : 575 506.17 €.

- L'attribution de compensation liée à la réforme des rythmes scolaires et reversée par la commune à la C3G est de 3 550 €.

• Achats de matériels

- Acquisition de matériel informatique pour la mairie pour un montant de 962 € HT.

- Acquisition d'un broyeur adapté à tous types de branchages issus des espaces verts pour un montant de 1 416 € HT

• Plan local d'urbanisme

- Après étude du rapport rédigé par le cabinet ARTELIA chargé d'analyser, commenter les demandes des habitants et de

justifier les suites qui leur ont été données, le Conseil Municipal a décidé d'approuver le bilan de la concertation, d'arrêter ce projet et de le soumettre pour avis aux Personnes Publiques Associées.

• Aménagement de la route de Montjoire (RD61)

- Le Conseil Municipal a décidé de retenir la société G2C Ingénierie pour la mission d'élaboration du dossier assainissement pour la demande de subvention pour un coût de 1800 € HT.

- L'entreprise FONDASOL a été retenue pour la réalisation des études géotechniques indispensables pour les travaux d'aménagement. Le devis de 4 970 € HT a été accepté.

- L'entreprise Bureau Veritas a été retenue pour la coordination SPS des travaux de la RD61 pour un montant de 4 526 € HT.

- Acquisition d'un terrain pour l'aménagement du rond-point à l'entrée du village.

• Divers :

- Le conseil municipal considérant l'intérêt pour la commune de conserver la compétence en matière d'élaboration du PLU, a décidé de s'opposer au transfert de cette compétence à la C3G et a demandé au Conseil Communautaire de prendre acte de cette décision d'opposition.

- Mise en place de la vérification des appareils publics de lutte contre l'incendie avec signature d'une convention avec la société VEOLIA.

- Décision d'approuver l'acquisition à l'amiable d'un terrain de 2 500 m² en vue d'une éventuelle extension de l'école si nécessaire.

- Suite à plusieurs cambriolages et détériorations des bâtiments communaux, un système d'alarme et de vidéo-protection a été installé dans le cadre de la campagne FIPD.

- Mise en œuvre du dispositif Participation Citoyenne. Signature du protocole « Par-

ticipation Citoyenne » avec le Préfet et la gendarmerie.

- Le projet du columbarium et du jardin du souvenir a été validé. La société OGF a été retenue pour la réalisation des travaux pour un coût de 13 770 € HT.

- Vote de la réalisation des travaux d'aménagement de deux bureaux en lieu et place de l'ancien atelier municipal pour un coût de 20 678 € HT.

- Validation du projet de rénovation des menuiseries de la mairie pour un total de 12 241 € HT.

- Sollicitation de l'Etat et de la Région Occitanie pour l'attribution d'une aide financière en vue de la mise aux normes d'accessibilité des E.R.P (Etablissement Recevant du Public).

- Demande de rénovation pour performances énergétiques des appareils d'éclairage public du centre bourg.

- Demande de diagnostic énergétique pour les bâtiments communaux (Mairie, Ecole, Cantine, Salle des Fêtes). Ce diagnostic est financé à 95% par l'ADEME, la région et le SDEHG. Seule une dépense de 5% reste à la charge de la commune, soit environ 300 € par bâtiment.

- Pour la sécurité des enfants et de l'ensemble des intervenants, il a été décidé de réaliser des travaux pour refaire la clôture de l'école.

- Règlementation du stationnement au centre bourg de la commune afin que tout véhicule se gare sur un emplacement autorisé ; interdiction de stationnement sur le parking desservant la mairie (à l'exception des usagers) ; interdiction de stationnement sur la bascule de pesage devant le monument aux morts. Mise en place de la signalisation correspondante.

- Mme le Maire informe le conseil municipal que Mme Carole Sufarik lui a remis une lettre le 03 mai 2017 lui mentionnant sa démission.

Les finances 2017

Le budget communal est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année civile.

Pas d'augmentation des taux des taxes communales pour 2017.

Pour rappel :

- **Taxe Habitation : 10.67 %**
- **Taxe Foncier Bâti : 8.44 %**
- **Taxe Foncier Non Bâti : 61.55 %**

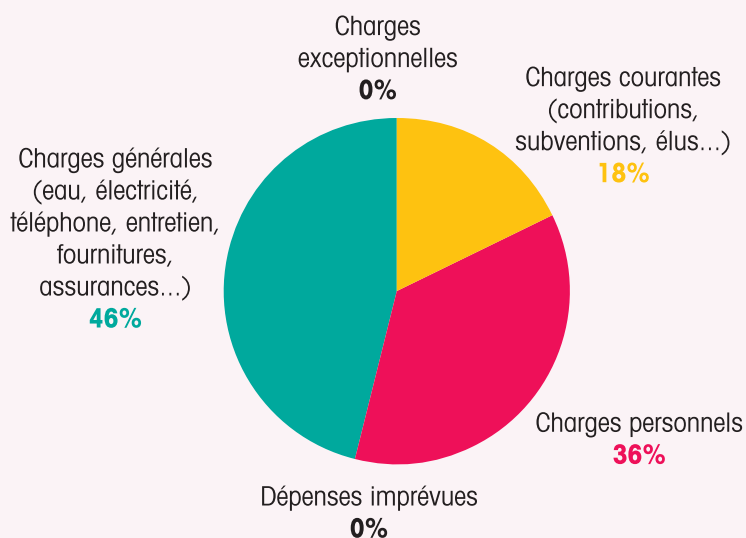
Le budget communal est composé de deux sections :
fonctionnement et investissement.



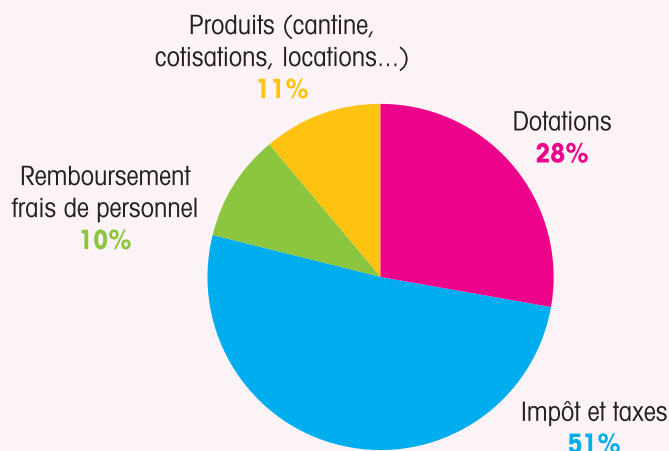
FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes et ordinaires qui doivent être couvertes par des recettes régulières et permanentes.

DÉPENSES : 287 000 €



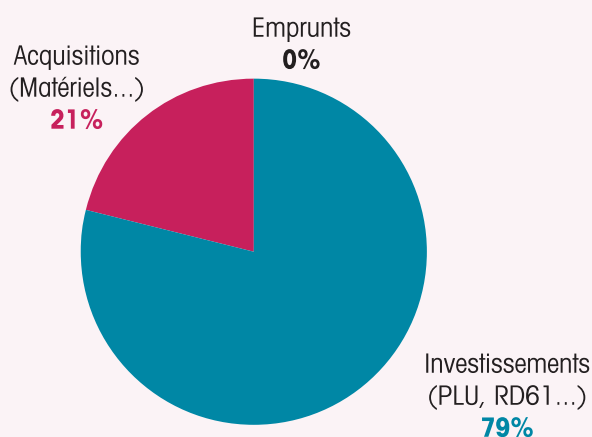
RECETTES : 332 000 €



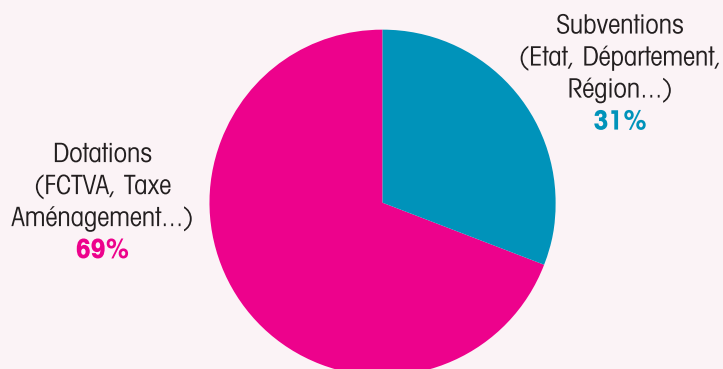
INVESTISSEMENT

La section d'investissement regroupe les opérations exceptionnelles qui contribuent à accroître ou à diminuer la valeur du patrimoine de la commune.

DÉPENSES : 76 000 €



RECETTES : 116 000 €



Commémoration du 11 Novembre 1918 : MERCI aux enfants de l'école

Mme le Maire, le conseil municipal et les anciens combattants remercient chaleureusement Mr Guillaume COSSET, professeur de la classe de CE2, pour son implication concernant la cérémonie commémorative du 11 novembre 1918.

Les élèves présents ont été décorés de la cocarde tricolore, ils ont été félicités et remerciés pour leur devoir de mémoire. A l'issue du dépôt de gerbe, les enfants ont chanté «La Marseillaise» au grand bonheur des habitants.



La vie scolaire

Effectifs de chaque classe :

Villariès :

14 PS (Mme BAROUD),
26 GS/MS (M. EMORINE),
26 GS/MS (Mme RIQUE)

Bazus :

26 CP (Mme ROLLAND)
25 CE1 (Mme DERBIAS)
20 CE2 (M. COSSET)

Gargas :

25 CM1 (Mme MARTIN)
13 CM2 (Mme FERNANDEZ)

Les inscriptions en maternelle pour la rentrée 2018/2019 auront lieu pour les enfants nés en 2015, du **19 AU 31 mars 2018** à la mairie de Villariès. Le ou les parents devront se munir du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et du certificat d'inscription à remplir à la mairie de Bazus au préalable.

La tournée croissant, aura lieu le **samedi 3 Février 2018 de 8h à 12h**. Des prospectus seront déposés dans les boîtes aux lettres. Nous vous rappelons que cette action aide à financer des sorties et des projets pour l'école maternelle.

ALAE

Le site internet de l'ALAE : www.lecgs.org

Petit rappel des horaires :

Matin 7h30-8h50 (gratuit pour les Bazusiens dès 8h35)
Midi 12h-13h20
Soir 16h05-18h30 (gratuit pour les Bazusiens jusqu'à 16h45)
Mercredi 11h40-12h40 (gratuit pour les Bazusiens jusqu'à 12h15)

Contact :

Charlotte BRUNOT : 06 58 84 15 09

Le Lycée sera à Gragnague

Le futur lycée du nord toulousain sera bien à Gragnague, « moins de fatigue et plus de confort » pour nos enfants. Ce lycée pourra accueillir 1350 élèves.

Il sera construit à proximité du siège de la Communauté de communes. 20 minutes suffiront aux lycéens de notre commune pour se rendre en classe. Les travaux débuteront courant 2019 pour une rentrée scolaire en septembre 2021.

Merci encore à notre Présidente de Région Carole DELGA, à nos deux Conseillers Départementaux, aux Maires, aux Elus et aux parents d'élèves pour leur soutien et leurs actions dans ce projet.



Le Relais Assistants Maternels (R.A.M.)

Vous êtes à la recherche d'un mode d'accueil pour vos enfants, vous êtes assistants maternels agréés ou gardes d'enfants à domicile, ou êtes intéressés par les métiers de l'accueil de jeunes enfants ?

Le R.A.M peut vous aider !

Deux professionnelles vous accueillent sur rendez-vous : les après-midi, le mercredi et les vacances scolaires toute la journée.

C'est un service public gratuit agréé et financé par la CAF.

RAM «P'tits bouts du Girou »

C3G - Place Bellegarde 31380 GRAGNAGUE - Sur RDV

Emilie JACQUINOT

Camille FAUTHOUS

Tél : 05 62 79 26 87

Courriel : ram@coteauxdugirou.fr

Site : www.cc-coteaux-du-girou.fr

Stationnement des véhicules sur les trottoirs !

La mairie reçoit de plus en plus de doléances quant à cette problématique. **Nous vous rappelons que le stationnement sur les trottoirs est strictement interdit.** (article R417-11 du Code de la Route par décret n°2016-1849 du 23 décembre 2016 - art. 4).

Chacun doit faire un minimum d'effort pour stationner son véhicule sans entraîner de gêne à la circulation des piétons, poussettes et autres personnes à mobilité réduite.

En conséquence, stationnez vos véhicules aux emplacements prévus à cet effet. Pensez aussi, à ne pas laisser les conteneurs de poubelles sur les trottoirs pour des raisons de sécurité ou de commodité de passage.

Le civisme doit absolument être mis en application pour le bien de TOUS !

Vidéo-surveillance et Alarmes

Pour renforcer le sentiment de sécurité des Bazusiens, des caméras de vidéo-surveillance viennent d'être installées pour mieux « quadriller » les entrées et sorties du village.



En concertation avec la gendarmerie, les caméras ont été installées à des emplacements stratégiques. Ces caméras offrent aux forces de l'ordre des images de qualité, enregistrées, qui pourront permettre la résolution de cambriolages, de dégradations, de vandalisme et de beaucoup d'incivilités.

Une réglementation stricte est imposée en terme de protection des libertés et de la vie privée, des écriteaux informent la population de la présence de caméras sur le domaine public tout en respectant les espaces privés.

Ces installations viennent compléter d'autres mesures mises en place, telle des alarmes à l'intérieur des bâtiments communaux ainsi qu'un protocole de participation citoyenne des habitants.

Repas des aînés 2017

Le repas des aînés a eu lieu **dimanche 14 janvier 2017** à la salle des fêtes, organisé par le conseil municipal. Les employés communaux y ont aussi été conviés.

Les 40 aînés présents ont pu profiter d'un repas servi par le traiteur Viaule de Graulhet et animé par un spectacle comique et de magie. Les 22 aînés ayant choisi le repas à domicile se sont vus servir leur

plateau dans la matinée par les membres de la commission personnes âgées.

Fiers de cette réussite, cette année le repas des aînés sera renouvelé dans les mêmes conditions. Il aura lieu le dimanche 21 janvier 2018 à 12h.



Plan grand froid, restons vigilants...

L'hiver est là, VOTRE vulnérabilité réclame certaines précautions, tant du point de vue de l'alimentation que du chauffage ou encore de comportements simples à adopter. Dans cette dynamique préventive, voici des conseils pratiques et pleins de bon sens.

En prévention pour cette période hivernale

Si vous êtes une personne âgée, handicapée ou si vous vivez seul(e) :

- pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à votre famille ou à votre voisinage.

- vous pouvez aussi figurer sur la liste des personnes sensibles.

La municipalité vous contactera régulièrement pour prendre de vos nouvelles. Pour cela, vous devez réaliser un courrier sur papier libre indiquant vos coordonnées et le faire parvenir (ou téléphoner) au secrétariat de la mairie.

ÉVITEZ DE SORTIR
AUX HEURES LES PLUS FROIDES (TÔT LE MATIN ET TARD LE SOIR)

RESTEZ CHEZ VOUS
EN CAS DE NEIGE OU DE VERRAS POUR ÉVITER LES CHÛTES

SI VOUS DEVEZ SORTIR,
HABILLEZ-VOUS CHAUFFEMENT, COUVREZ-VOUS LA TÊTE ET LES EXTREMITÉS

MANGEZ ET BUVEZ
NORMALEMENT

FAITES VÉRIFIER
LE BON FONCTIONNEMENT DES APPAREILS DE CHAUFFAGE ET DES BOUCHES D'AÉRATION

CHAUFFEZ VOTRE LOGEMENT
SANS SURCHAUFFER

PRÉVOYEZ
PROVISIONS ET MÉDICAMENTS POUR UNE PÉRIODE SUFFISANTE

DONNEZ DES NOUVELLES
À VOTRE ENTOURAGE

3^{ème} édition des «Tables gourmandes»



Cette année encore, le samedi 2 septembre 2017, nous avons pu compter sur la présence de nos «artisans du goût» pour une nouvelle édition des Tables Gourmandes de la rentrée. Gilbert de Moov Hit Radio a animé cette soirée en proposant des jeux avec des cadeaux à la clé faisant le bonheur des petits et des grands.

Les artisans régalaient nos papilles avec les spécialités créoles de Nadine, le couscous d'Ahmed ou les vins du Tarn de Sylvain qui accompagnaient à merveille les délicieux fromages de Bruno ; à moins que vous n'ayez opté pour l'aligot filé sous vos yeux par Aurélie. Enfin, nous avons cette année des nouveautés avec les moules/frites des Saveurs du Sud, les charcuteries d'Alexandre et les douceurs glacées à la plancha d'Aurélie pour le dessert. L'éternel miel de René ou encore le sucre doux des croustades d'Yves étaient toujours présents pour notre plus grand plaisir !

Le Comité des Fêtes s'est associé à cette soirée en proposant des boissons à la buvette.

Nous vous donnons rendez-vous pour la 4^{ème} édition le Samedi 1er Septembre 2018, pour finir les vacances en beauté et se retrouver avant la rentrée !

Participation Citoyenne : devenir acteur de sa sécurité

La démarche de «participation citoyenne» est encadrée par la gendarmerie nationale et s'inscrit dans le plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée. Elle vise à sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement, au vu de la progression des cambriolages.

En effet, nous avons pu constater une recrudescence des cambriolages dans le secteur, et en particulier dans notre village. A titre d'exemple, 12 plaintes pour cambriolage ont été déposées par des Bazusiens en 2016, soit un taux de 20 pour 1000 habitants, ce qui est largement au-dessus de la moyenne départementale. En plus, la Haute-Garonne figure déjà à la seconde place des départements français les plus touchés avec un taux qui avoisine les 9 pour 1000 habitants, juste derrière le département du Rhône.

La lutte contre les cambriolages fait partie des priorités du préfet de Haute-Garonne. Sans avoir vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie, le dispositif «participation citoyenne» encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire, ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait suspect.

Il s'agit de développer un comportement conduisant à mettre en échec les cambriolages :

- favoriser l'échange d'informations entre

les habitants, les services de la mairie et les forces de l'ordre

- une attention portée aux logements temporairement inhabités (ramassage du courrier des vacanciers par exemple)

- une vigilance à l'égard de certains comportements ou événements

- acquisition du réflexe de signalement aux autorités compétentes de tout fait anormal.

Concrètement, après la réunion publique organisée à Bazus le 14 Septembre dernier, Mme le Maire a signé un protocole avec le Préfet et le Commandant de la gendarmerie le 27 Septembre 2017, afin de définir les modalités pratiques du dispositif, ainsi que les procédures de suivi.

A cette occasion, 4 référents de notre village ont été nommés. Ils ont également signé ce protocole le 11 novembre dernier.

Leur rôle sera au cœur du dispositif, sous l'égide de Mme le Maire, de le

promouvoir et de renforcer la solidarité de voisinage en créant du lien social.

Cela devrait avoir tendance à rassurer les Bazusiens et à dissuader les délinquants potentiels. Cela doit également permettre d'améliorer la réactivité des forces de sécurité.

4 panneaux de signalisation installés aux différentes entrées du village complètent ce dispositif.



Le gendarme référent, T. Ariat, le lieutenant de gendarmerie, V. Mick, M. Place, T. Godech

Les coordonnées des référents :

Thierry ARIAT (07 52 60 81 96) / Tony GODECH (07 60 03 67 22)

Vincent MICK (06 01 97 02 94) / Michel PLACE (06 80 98 46 93)

N'hésitez pas à les contacter dès que quelque chose vous paraît suspect !

Travaux réalisés

• VIDÉO-SURVEILLANCE

La commune s'est équipée d'un système de vidéo-surveillance et d'alarme des bâtiments communaux.

Coût total de l'opération HT :	8 379 €
Aide FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance) :	50%
Part restante à la charge de la commune (Fonds propres) :	50%



• SÉCURISATION DE L'ÉCOLE

Pour la sécurité des enfants, la commune a décidé de remplacer la clôture de l'école. Des panneaux rigides ont été achetés pour 2 666 € HT et posés par l'entreprise JF-BF pour 2 240 € HT. L'ancienne clôture a été enlevée par l'employé municipal avec l'aide d'un agent technique de la C3G. Notre employé a également rehaussé le portail de l'entrée du groupe scolaire.

• ACQUISITION D'UN TRACTEUR-TONDEUSE :

En remplacement du tracteur-tondeuse en panne, la commune a dû acquérir un nouveau tracteur de marque KUBOTA adapté aux superficies de tonte de notre territoire (environ 10 000 m²) ainsi qu'une benne pour les petits travaux.

Coût total de l'opération HT :	18 075 €
Cession de l'ancien tracteur :	2 000 €
Réserve parlementaire (État) :	8 000 €
Subventions (Département) :	2 000 €
Part restante à la charge de la commune (Fonds propres) :	6 075 €

• DIVERS :

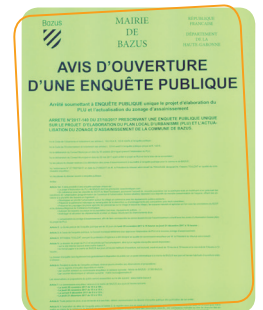
- Réfection des routes : chemin du Forgeron et ruelle du Forgeron
- Acquisition d'un ordinateur pour remplacer celui du secrétariat de la mairie
- Acquisition d'un broyeur de déchets verts pour un montant de 1 134 € HT (subventions du département déduites)

Travaux en cours

• PLU :

Les phases du PLU réalisées en 2017 sont les suivantes :

- Arrêt du projet de PLU en conseil municipal le 3 Mai 2017
- Consultation des Personnes Publiques Associées pour avis sur le projet de PLU.
- Le Président du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné un commissaire-enquêteur afin de réaliser l'enquête publique unique concernant le projet de l'élaboration du PLU et la révision du zonage de l'assainissement. Cette enquête publique a eu lieu du 20/11/17 au 21/12/17. Pendant toute la durée de cette enquête, chacun a pu émettre ses observations et propositions.



Les phases terminales du PLU en 2018 seront les suivantes :

Suite à l'enquête publique, le commissaire-enquêteur rédigera puis transmettra son rapport, ainsi que ses conclusions motivées. Ces documents seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune pendant un an. Le conseil municipal pourra ensuite délibérer pour approuver le PLU et le nouveau zonage d'assainissement.

• COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

Les travaux pour la création d'un site cinéraire dans le nouveau cimetière débuteront en Janvier 2018.

Ce site se composera :

- d'un columbarium en briques composé de 6 cases individuelles sécurisées par des portes en granit, chacune d'entre elles pouvant accueillir de 1 à 4 urne(s).
- d'un espace au sol de 4 cases supplémentaires recouvert de plaques en granit.
- d'un jardin du souvenir aménagé d'une stèle, pour disperser les cendres.

Un banc installé face aux Pyrénées ainsi qu'un aménagement paysager viendront en complément de ce lieu de recueillement.

Le règlement concernant les concessions cinéraires sera déterminé prochainement.



Coût total de l'opération HT (hors aménagement paysager) :	13 770 €
Réserve parlementaire (État) :	6 885 €
Part restante à la charge de la commune :	6 885 €
(50% Fonds propres et 50% prêt à taux zéro du département)	

• TRAVAUX ROUTE DE MONTJOIRE

Le bureau d'études G2C Ingénierie en charge pour la réalisation du projet de l'aménagement de la route de Montjoire a déterminé plusieurs tranches de travaux :

- Réseau assainissement, Réseau d'eau potable, Réseau pluvial, Enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunications, Urbanisation (trottoirs, routes et rond-point), Aménagement paysager.

Le chiffrage des travaux, les demandes de subventions et les opérations de financement sont à l'étude.

Le SDEHG a réalisé l'avant-projet concernant l'effacement des réseaux.

La part restante à la charge de la commune pour la partie électricité et éclairage public sera de 44 706 € sur un total de 178 750 €. Ces travaux seront réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication qui s'élèveront à 41 250 € pour la commune. Les travaux devraient débuter au cours du 1^{er} semestre 2018.



• RÉNOVATION DES MENUISERIES DE LA MAIRIE

Vu le mauvais état des menuiseries mais aussi pour économiser de l'énergie, des travaux de rénovation sont prévus.

Ils commenceront en début d'année 2018.

Coût total de l'opération HT :	12 241 €
Subventions (Département) :	4 503 €
Part restante à la charge de la commune : (Fonds propres)	7 738 €

• CRÉATION DE DEUX BUREAUX

Des travaux d'aménagement de l'ancien atelier en 2 bureaux destinés à l'école et à l'ALAE seront entrepris dès ce début d'année 2018.

Coût total de l'opération HT :	20 678 €
Subventions (Département) :	8 176 €
Part restante à la charge de la commune : (Fonds propres)	12 502 €

• RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU CENTRE BOURG

Dans le but d'améliorer de manière significative les performances énergétiques de notre éclairage public, des travaux de mise en place d'un éclairage LED seront engagés dès le début d'année 2018 pour un coût total de 48 125 €, la part restante à la charge de la commune est de 12 546 €.

• ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE

Ce projet de mise aux normes d'accessibilité aux PMR des bâtiments recevant du public concerne la salle des fêtes, les WC publics, l'école et les WC de la mairie.

Coût total de l'opération HT :	23 199 €
Subventions (Région) :	8 119 €
Subventions (DETR) :	20 à 60%
Part restante à la charge de la commune (Fonds propres) :	entre 6 000 € et 12 000 €

Travaux à venir

• AIRE DE JEUX POUR LES ENFANTS

Une réflexion a été engagée sur la réalisation d'une aire de jeux d'environ 170 m² près du city stade. L'idée serait d'aménager deux espaces dont l'un dédié aux 2-6 ans et l'autre aux 6-12 ans.

• RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE ET DU PRÉAU

La toiture de l'école et du préau étant ancienne et en mauvais état, il serait souhaitable de la rénover. Le chiffrage du projet et des demandes de subventions ont été initiés.

• MENUISERIES DE LA SALLE DES FÊTES

Les menuiseries de la salle des fêtes sont très abîmées et dans le cadre de l'amélioration énergétique, une étude de rénovation est envisagée.



Exemple d'aire de jeux

Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en modifier la destination, de créer de la surface de plancher, de changer le volume du bâtiment, de créer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à **l'obligation de déposer une demande d'autorisation**.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi il y a « Infraction au Code de l'urbanisme ».

Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable ou d'un permis de construire.

TRAVAUX DISPENSÉS D'AUTORISATION D'URBANISME :

- Les aménagements intérieur quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire.
- Les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire.

TRAVAUX SOUMIS À L'OBLIGATION DE DÉPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- La construction ou l'agrandissement d'une maison ou de ses annexes (de plus de 20 m²)
- Le changement de destination du bâti existant (habitation en commerces, garage en habitation,....)
- La construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar, bureaux, piscine.....

TRAVAUX SOUMIS À L'OBLIGATION DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE :

- La création de 5 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin ...)
- La modification de façade : travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction (création d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante, ravalement ...)
- La création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux)
- Le changement de destination de locaux existants
- L'édification ou la modification d'une clôture ou d'un mur
- Création de piscine et de local technique
- Réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine
- Terrasse de plain-pied
- Création ou forage de puits
- Panneaux solaires ou photovoltaïques

ATTENTION :

- Si la surface plancher totale (existant + projet) est supérieure à 150 m² : obligation de faire appel à un architecte.
- Si démolition partielle ou totale : dépôt et autorisation d'un permis de démolition
- **Le cœur de l'église de notre village est inscrit au registre des bâtiments de France** : toute demande située dans le périmètre de protection de l'église sera soumise à l'avis et l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

ACTIONS ET SANCTIONS :

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit et est passible de poursuites pénales. Dans ce cas, un procès-verbal est dressé et transmis au Procureur de la République. Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux. Parallèlement aux sanctions pénales, le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution, comme la démolition ou la mise en conformité des lieux avec l'autorisation accordée ou dans leur état antérieur.

Bilan sur les radars pédagogiques

Une nouvelle fois encore la C3G a fait bénéficier notre commune de 4 radars pédagogiques.

Sur ces 4 points stratégiques, route de Montastruc, route de Lapeyrouse, route de Montjoire et route de Gargas, il a été constaté une très légère amélioration du respect de la vitesse.

Mais il faut encore rappeler que la vitesse aux abords de notre commune reste élevée.

Pour le bien de tous n'oubliez pas de rouler lentement au cœur du village.



Relevé des vitesses :

Radar route de Montastruc Sens vers Montastruc		Radar D61 face au cimetière Sens vers Bazus		Radar route de Montjoire Sens vers Bazus		Radar route de Gargas Sens vers Bazus	
Vit. < 30 km/h	3,61 %	Vit. < 30 km/h	4,79 %	Vit. < 30 km/h	9,12 %	Vit. < 30 km/h	15,65 %
31 < Vit < 50 km/h	27,40 %	31 < Vit < 50 km/h	66,01 %	31 < Vit < 50 km/h	61,36 %	31 < Vit < 50 km/h	30,51 %
51 < Vit < 70 km/h	63,83 %	51 < Vit < 70 km/h	29,06 %	51 < Vit < 70 km/h	29,40 %	51 < Vit < 70 km/h	50,44 %
71 < Vit < 90 km/h	5,13 %	71 < Vit < 90 km/h	0,14 %	71 < Vit < 90 km/h	0,12 %	71 < Vit < 90 km/h	3,40 %

Voisinage

La qualité des relations avec vos voisins résulte d'abord du respect des règles de courtoisie et de civisme.

Si vous avez droit à la tranquillité, vous avez aussi obligation de respecter celle de vos voisins.

Malheureusement ces règles simples de bon sens parfois ne suffisent pas.

C'est la raison pour laquelle nous vous en rappelons quelques-unes :

- le bruit : respecter les horaires des travaux de jardinage et de bricolage.
- un geste citoyen pour un village propre : il faut ramasser les déjections canines de son chien.
- faire cesser les aboiements intempestifs et répétés des chiens.
- taille des haies : conformément à la réglementation en vigueur, les riverains sont tenus d'élaguer les arbres, arbustes et haies mitoyennes avec les voisins mais aussi en bordure des voies publiques et privées, de manière à ce que la végétation ne gêne pas le passage des piétons ou la visibilité.

Rappel : l'Art 671 du code civil prévoit que les arbres, arbrisseaux et arbustes doivent être plantés à 2m de la ligne séparative de deux terrains s'ils doivent dépasser 2m de haut et à 50cm s'ils ne dépasseront pas 2m. Le produit de cette taille (mais aussi celui de la tonte) ne doit pas être jeté dans les fossés. **La déchetterie est à votre disposition gratuitement.**

Démarches administratives : Passeport, Carte d'identité.

La prise de RDV pour les demandes de **Passeport ou de Carte Nationale d'Identité** est obligatoire dans toutes les mairies habilitées à réaliser ces documents et équipées d'un dispositif de recueil (DR). Proche de chez vous : L'Union, Castelginest, Fronton et Montastruc-la-Conseillère. Concernant Montastruc-la-Conseillère, **le RDV se prend directement en ligne** via le site de la mairie : <https://rdv-cni.mairie-montastruc.fr/>

Vous pouvez faire **une pré-demande sur internet** : <https://ants.gouv.fr/monespace/accueil>

Attention les délais sont longs. Prévoir les démarches environ 3 mois avant la fin de la validité de votre titre.

Carte grise, Permis de conduire.

En ce qui concerne les **cartes grises ou les permis de conduire**, les démarches doivent se faire directement par internet sur le site : <https://ants.gouv.fr/monespace/accueil>. Pour les **cartes grises**, c'est également possible auprès de professionnels équipés d'un dispositif en lien avec la préfecture (service payant).

PACS : Pacte Civil de Solidarité.

Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de même sexe ou de sexe différent, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer.

Depuis le **1er novembre 2017**, les personnes voulant conclure un PACS doivent enregistrer leur déclaration conjointe soit auprès de **l'officier d'état civil en mairie** (commune de résidence) soit auprès d'un **notaire**.

Les futurs partenaires doivent se présenter munis des documents originaux et de leur pièce d'identité en cours de validité. **Une fois le dossier constitué et complet, un RDV sera fixé afin de conclure le PACS.**

Nos joies, nos peines

Naissances

Ils ont souri à la vie...

16 Janvier	BONNOT NIKS Lua
22 Janvier	DE VECCHI Rose, Miranda
26 Mars	VIDAL Oxanna
08 Juillet	COURNEDE Ambre, Jacqueline, Marie-José
05 Septembre	LABALETTE Augustin, Gaultier, Adrien
27 Novembre	VERGNES Johan
04 Décembre	RENOTTE Louis, Angel

Décès

Ils nous ont quittés...

09 Mars	VALENA Bernard, Jean-Pierre
27 Septembre	DAVID Daniel, Antoine, Léonard

Mariages

Ils se sont dit oui ...

29 Juillet	LAGUZZI Jean-Pierre et DE FIGUEIREDO LOUREIRO Paula
02 Sept.	LABOUYSSE Guy et LEPINE Marie-Françoise

Baptêmes civils

Ils ont un parrain et une marraine...

29 Juillet	CAILLARD Roman, Jean, Gabriel
02 Septembre	TRIBOUILLOIS Maëva, Michèle, Françoise
02 Septembre	TRIBOUILLOIS Léona, Fred, Alex

PACS

Une vie à deux...

13 Décembre	BROUILLET Claude et RAEPZAEDT Monique
-------------	---------------------------------------

Les associations

Comité des fêtes

Le Bureau :

Président d'honneur : Brigitte GALY
Présidente : Fabienne FAVA
Vice-Président : Ahmed BOUCHAREB
Trésoriers : Julien LAFON et Marie-Christine PINEL
Secrétaires : Michel ALARCOR et Sylvie DE VECCHI

Boule Sportive de BAZUS (B.S.B.)

Le Bureau :

Présidents d'honneur : Georges BOVO et Louis MAILLE
Président : Jean Claude BIAU 06 86 48 69 26
Trésorier : Cécile GARCIA
Secrétaire : Frédéric PRELLE

**Tous les Mercredis – 21 h pétanque sur la place du Village
Au plaisir de vous voir sur nos terrains.**

Presbytère de Saint-Loup Cammas

Secrétariat : 05 61 09 73 97
6 pl de l'Eglise 31140 ST LOUP CAMMAS
Email : paroisse.aucamvillestloup31@gmail.com
Site : www.paroisse-aucamville-st-loup-cammas.fr
Père : Joseph BAVURHA BAHATI 06 73 63 23 77
Père : Jean GAKONA 06 13 37 56 49

L'AGENDA DES MANIFESTATIONS 2018

JANVIER

Dimanche 7 : Galette des aînés (Comité des Fêtes)
Samedi 20 : Vœux du Maire
Dimanche 21 : Repas des aînés (Mairie)

FÉVRIER

Samedi 3 : Tournée Croissants (Ecole maternelle)

AVRIL

Trophée Roger RIVAYRAN (Pétanque)

MAI

18-19-20 et 21 : Fête de la Pentecôte (Comité des Fêtes)
Dimanche 20 : Dépôt de Gerbe pour la commémoration du 8 mai
Lundi 21 : Concours de la Fête (Pétanque)
Trophée Louis GLEYZES (Pétanque)

JUIN

2 et 3 : Exposition (Art Color)
Samedi 23 : Fête de la Musique (Bazus Band)

JUILLET

Inter village (Pétanque)

SEPTEMBRE

Samedi 1 : Tables Gourmandes (Mairie)
Coupe d'été + Inter village (Pétanque)

OCTOBRE

Inter village (Pétanque)

NOVEMBRE

Dépôt de Gerbe pour l'Armistice

A.C.C.A. – Les Chasseurs

Le Bureau :

Président d'honneur : Brigitte GALY
Président : André MEJA
Vice président : Roger FAVA
Trésorier : André DARDENNE
Secrétaire : Catherine FONTAINE

Les anciens combattants

Le Bureau :

Président d'honneur : Brigitte GALY
Président : Gaëtan CAMPONOGARA
Trésoriers : Robert BERTON et Edouard TERRANCLE
Secrétaires : Robert BERTON et André CAYRAC

Club Art'Color

Contact : Rachel LACOME / artcolor.flora@hotmail.fr

Club Omnisport et Loisirs

Présidente : Nicole COSSON 06 88 66 48 29

Bazus Band

Présidente : Catherine PRAVIE 06 81 80 73 11

Groupement des Parents d'Elèves

Présidente : Sylvie VIREPINTE
Vice-président : Cyril PRÉVOT
Secrétaire : Amandine CHASSAGNE
Trésorière : Vanessa BASSETTO

Remerciements à Marius BERTON

Les Anciens Combattants de Bazus ont tenu leur assemblée générale annuelle le dimanche 19 novembre 2017. En présence d'adhérents et de sympathisants,

Mr. Marius BERTON a dressé le bilan positif de l'association et a informé l'assistance qu'il ne souhaitait pas renouveler son poste à la présidence.

Président depuis 32 ans et porteur de la commune de Bazus depuis cette date-là, il a été remercié pour son action durant toutes ces années. Ardent défenseur du devoir de mémoire, il a honoré de sa présence toutes les cérémonies. **Un grand « Merci » à Marius** pour ses valeurs, sa droiture et son bénévolat. Qu'il reçoive toutes nos félicitations et remerciements pour son investissement en faveur du monde des anciens combattants.

C'est à Mr. Gaëtan CAMPONOGARA qu'il a passé le relais afin que l'association perdure et surtout pour que la commune de Bazus détienne son « maître de cérémonie ».

MERCI À TOUS LES DEUX



Rétrospective 2017



Baptême civil de Roman



Fête de l'ALAE



Lâcher de ballons



Mariage de Marie-Francoise et Guy
Baptêmes civils de Maëva et Léona



Mariage de Paula et Jean-Pierre



Fête de la Pentecôte



Remise du diplôme du brevet des
Collèges à Lucas et Aurélien



Signature du protocole participation citoyenne



Omelette norvégienne flambée lors du
couscous du Comité des Fêtes



Vernissage Art'Color



Animation du repas des aînés



Tables gourmandes

Visitez notre **site internet** régulièrement pour retrouver toute l'actualité de votre village, les manifestations, les informations importantes...



Rejoignez-nous sur **Facebook** pour plus d'actualités en direct !



Bazus

S'inscrire

J'aime déjà

Déjà abonné(...)

Message

Plus